

Jean-Pierre Dozon

L'invention de la Côte-d'Ivoire

Nous pensons reconnaître en Côte-d'Ivoire la trame d'une identité nationale. Une telle affirmation peut surprendre au regard des analyses généralement en vigueur qui ne se satisfont pas des identités formelles par lesquelles les États africains se présentent comme des États souverains, et mettent en doute leur capacité à faire naître des nations dignes de ce nom.

En guise d'identité ivoirienne, comme de toute autre entité politique africaine, ces analyses nous invitent bien plutôt à prendre d'abord et avant tout la mesure de l'Autre : celle, imposante, d'une puissance européenne qui en a délimité le territoire à la fin du siècle dernier, soumis les populations, et qui, pour s'être retirée des affaires publiques ivoiriennes en 1960, n'en a pas moins sauvegardé des relations politico-économiques privilégiées avec son ex-colonie. Mais, outre la France, ses traditions et ses influences impériales, l'Autre désigne plus largement l'Occident, ses marchés capitalistes, ses organisations internationales, ses modèles de vie et de consommation. Autant de figures de la domination dont la Côte-d'Ivoire, bien plus que la plupart des pays africains, semble particulièrement dépendre. Ne dit-on pas en une formule ambiguë, plus proche de la critique que de l'éloge, qu'elle est une vitrine de l'Occident ? Sans doute concède-t-on aisément que cette présence de l'Autre, ces marques profondes d'extraversion (dont témoigne une économie agricole essentiellement tournée vers l'exportation), voire d'aliénation culturelle, reçoivent l'aval des autorités ivoiriennes, d'un pouvoir politique qui s'est fait partenaire privilégié de l'ancien colonisateur et agent actif du libéralisme économique. Mais par là, précisément, la reconnaissance d'une identité ivoirienne semble encore plus problématique puisque ceux-là mêmes qui ont pour tâche de la représenter ou de la promouvoir – l'État et son gouvernement – paraissent davantage évoluer dans la mouvance des inté-

rêts extérieurs que s'astreindre à la mise en œuvre d'une nation indépendante.

Ces arguments qui fragilisent notre affirmation de départ participent d'une « ivoirologie », d'un corpus discursif dominé par la critique du colonialisme et du néo-colonialisme. Mais dominé seulement, car ce corpus contient aussi des appréciations très élogieuses à l'égard d'un pays et surtout d'un chef d'État (le président F. Houphouët-Boigny) qui a su harmoniser croissance économique et stabilité politique. Mais, pour souligner ainsi la réussite ivoirienne et y reconnaître, par rapport à bien d'autres pays africains, une figure d'exception, ce second type de discours n'en rejoint pas moins le premier ; comme celui-ci, il ne traite nullement de l'identité ivoirienne, faisant bien plutôt de ladite réussite le produit de la toute-puissance de l'Autre (la Côte-d'Ivoire ayant fait le bon choix de maintenir et de renforcer ses liens privilégiés avec la France). Une double métaphore très prisée par le commentaire journalistique résume ces points de vue apparemment contradictoires. D'un côté on invoque le miracle ivoirien, en l'occurrence ce mélange de croissance et de stabilité qui fait quasi-exception en Afrique noire ; de l'autre le mirage, image seconde parodiant la première et destinée à lever le voile d'une réussite bien incertaine en forme de domination extérieure et d'autocratie intérieure. Mais, réduites à de telles métaphores, ces thèses contraires énoncent au moins sur un point la même chose : l'impossibilité d'appréhender la Côte-d'Ivoire autrement qu'en l'irréalisant, comme si aucune approche un tant soit peu consistante n'était en mesure de rendre compte de ce qui fait d'elle une entité spécifique, irréductible à toute autre. Pourtant, le fait même d'apprécier contradictoirement la « réussite ivoirienne », de croire en sa pérennité ou d'y discerner un faux-semblant, montre à quel point la Côte-d'Ivoire intrigue, force le commentaire, laissant découvrir une évidente singularité. C'est pourquoi, faute de tenter d'explicitier cette singularité, l'ivoirologie, au total, est restée prisonnière d'une démarche évaluative, et dans une large mesure ethnocentrique manquant le Sujet dont elle prétendait traiter, comme si elle ne pouvait discourir sur la Côte-d'Ivoire que sous le rapport d'une vraie ou d'une fausse réussite, d'un bon ou d'un mauvais développement.

Il est cependant une autre manière de (re)présenter la Côte-d'Ivoire, et qui constitue une nouvelle antithèse à cette image d'une vitrine incertaine de l'Occident : celle qui consiste à exhiber sa diversité ethnique et culturelle, et à faire valoir, par-delà les signes patents ou illusoire de la modernité, les expressions toujours

vivaces de la tradition. A cet égard, les nombreuses monographies qu'ont produites ethnologues et sociologues témoignent effectivement de permanences socioculturelles, corrigeant ainsi une perception par trop moderniste de la Côte-d'Ivoire.

Au regard de la fiction du miracle ou du mirage ivoirien, cette autre image en forme de mosaïque ethnique donne plus de réalité, plus de consistance à la Côte-d'Ivoire. Toutefois, présentée comme telle, elle n'aide pas véritablement à discerner une identité ivoirienne. Bien plutôt contribue-t-elle à en brouiller davantage les contours puisque les ethnies de Côte-d'Ivoire sont réputées ressortir à un univers d'avant la colonisation, et que, en dépit du fait que leur destins se soient trouvés arbitrairement mêlés par la puissance coloniale, leur coexistence sur un même territoire ne semble pas avoir suffisamment affaibli le particularisme de chacune pour faire naître une identité nationale. Nous retrouvons ici, appliquées à la Côte-d'Ivoire, les analyses quelque peu stéréotypées concernant l'Afrique contemporaine, analyses suivant lesquelles le fait ethnique constitue un obstacle majeur à la formation d'identités nationales, et le tribalisme un mal gravissime qui ronge le fonctionnement des États africains.

Vitrine incertaine de l'Occident (réussite durable ou échec potentiel), mosaïque ethnique, telles sont, en concentré, les images que la Côte-d'Ivoire semble nous donner d'elle-même. Bien qu'elles dénotent assez trivialement l'ambiguïté et le contraste, on ne saurait dire que ces images soient fausses ou inadaptées ; au contraire, chacune pour son propre compte évoque quelque chose de la Côte-d'Ivoire. C'est bien plutôt leur juxtaposition qui, faute de grille d'assemblage ou de lecture, produit un effet global d'incohérence rendant quasi impraticable la recherche d'une identité ivoirienne.

Nous soutenons donc que ces images hétéroclites renvoient effectivement à un original dont l'identité rassemble, en un singulier mélange, du traditionnel et du moderne, des ethnies, de l'État et du développement économique (aussi incertain soit-il). L'original en question n'équivaut bien sûr pas au cadre formel par lequel la Côte-d'Ivoire se présente comme un État indépendant. Pour le définir en première approximation, nous dirons qu'il est ce dont l'État ivoirien, en tant que configuration juridico-politique, est le dépositaire depuis la création de la colonie en 1893, et avec lequel celui-ci entretient un rapport ouvert et problématique. Un tel rapport est assez nettement perceptible aujourd'hui. Tandis que son économie s'essouffle (dégradation des termes de l'échange de ses produits

d'exportation, notamment du cacao dont la Côte-d'Ivoire est premier producteur mondial) et que son régime se crispe quelque peu sur une lente fin de règne d'Houphouët-Boigny, la Côte-d'Ivoire est de plus en plus confrontée à elle-même, à ce qui précisément l'a faite depuis près d'un siècle, et qui peut évoluer sans crise profonde ou en contradictions exacerbées.

Pour en donner un aperçu plus méthodologique, nous dirons de cet original qu'il est tout entier contenu dans une trame narrative obéissant à des procédés de mise en intrigue. C'est dire aussi bien, en nous référant très expressément ici aux travaux de P. Veyne et de P. Ricoeur¹, que le récit n'est pas une modalité illustrative de l'identité ivoirienne, mais qu'il est au contraire le seul moyen de lui donner corps, de la faire apparaître au fil d'une composition temporelle ; dans cette perspective, mettre en intrigue consiste, à l'appui des sources historiographiques et ethnologiques, à redécouvrir les images contrastées de la Côte-d'Ivoire au travers de « personnages » qui, parce qu'ils jouent des rôles inattendus ou paradoxaux, en autorisent l'assemblage et la compréhension.

Trois « personnages » composent la scène ivoirienne depuis les débuts de la colonisation française. La puissance conquérante tout d'abord, qui, en la circonstance, s'est transformée en un État colonial spécifique chargé d'administrer et de mettre en valeur le territoire. Les ethnies, ensuite, que l'État colonial eut pour tâche, à peine installé, de reconnaître, et qui, depuis, n'ont cessé de conjuguer variablement ruptures et permanences. L'économie de plantation enfin, soit ce secteur d'arboriculture villageoise (café et cacao) appelé durant la période coloniale « indigène » et qui, après une amorce incertaine au début du siècle, s'est progressivement généralisé à toute la zone méridionale et forestière de la Côte-d'Ivoire. On reconnaîtra dans ce dernier personnage les figures contradictoires de la Côte-d'Ivoire évoquées plus haut ; il est, en effet, ce grâce à quoi on a pu parler de réussite ou de miracle ivoirien, la croissance du pays se mesurant pour l'essentiel à l'aune de l'augmentation de la production du café et du cacao. Mais il est aussi ce que d'aucuns (S. Amin) ont dénoncé comme étant le parangon d'une économie extravertie, soumise au marché mondial, et incapable d'accoucher d'un réel développement.

S'il faut en croire les analyses les plus courantes, ces trois « personnages » semblent avoir joué dans l'histoire ivoirienne des rôles bien peu surprenants. Ainsi, l'État colonial est présenté comme la structure politico-administrative qui non seulement a donné naissance à la Côte-d'Ivoire, mais aussi, par une application méthodique

de la contrainte, a su lui imposer la mise en valeur de cultures d'exportation. Quant aux ethnies, elles ne paraissent rien devoir à l'État colonial, sinon leur reconnaissance et leur progressive intégration dans un même espace économique et administratif. Progressive mais, semble-t-il, difficile intégration, puisque, en dépit de notables transformations, elles persisteraient à faire valoir leurs prérogatives et leur particularisme aux dépens de l'édification d'une nation ivoirienne digne de ce nom.

A l'encontre de ce scénario conventionnel, l'intrigue que nous proposons opère un double déplacement dans le jeu des trois protagonistes.

Le premier déplacement peut s'énoncer ainsi : l'économie de plantation n'est pas un pur produit de la contrainte coloniale. Si l'événement que représente le commencement de cette économie est imputable à l'initiative du colonisateur, sa dynamique a largement appartenu aux populations colonisées. On ne saurait expliquer autrement pourquoi, dans les années quarante, des forces sociales ivoiriennes, issues pour l'essentiel de l'arboriculture, se sont heurtées à un État colonial devenu incapable d'assumer ce que pourtant, au début du siècle, il s'était confusément efforcé de mettre en œuvre. Pour autant, le rôle de l'État colonial fut loin d'être insignifiant ; mais c'est au niveau des effets inintentionnels de son action, agissant sur les cadres généraux de la production et de l'administration de la colonie, que l'on peut en évaluer l'impact véritable.

Moins efficace qu'on ne l'a cru dans le développement de l'économie de plantation, l'État colonial s'est révélé en revanche très présent sur le terrain des identités ethniques. Ce second déplacement signifie très précisément ceci : en tant qu'inscriptions cartographiques correspondant à un territoire et à un nom, les ethnies de la Côte-d'Ivoire résultent au moins autant du travail ethnographique de l'État colonial que de réalités qui préexistaient à son instauration. Une telle assertion ne veut pas dire que les administrateurs coloniaux ont créé de toutes pièces les ethnies ivoiriennes ; elle indique simplement que la manière avec laquelle ils les ont identifiées et classées dénote une part d'arbitraire véhiculant des représentations dont l'État colonial avait besoin pour contrôler le territoire, justifier et transposer dans un certain langage culturel ses pratiques d'intervention et de mise en valeur.

Double déplacement donc qui fait jouer aux trois personnages des rôles inhabituels et paradoxaux, et laisse découvrir au fil d'une intrigue – dont on retiendra ici quelques séquences significatives –

la trame et les contours d'une identité ivoirienne dont l'État contemporain est le dépositaire et à laquelle il est désormais confronté.

Les performances ethnographiques de l'État colonial

La colonisation, que ce soit en Côte-d'Ivoire ou ailleurs en Afrique, se présente grossièrement comme une entreprise de conquête et de mise en valeur, participant tout à la fois d'un projet politique d'accroissement de puissance et d'un projet économique d'élargissement des débouchés pour le capital et pour les marchandises. Aussi juste soit-elle sur le plan général, cette présentation soulève quelques difficultés dès qu'on la confronte aux pratiques effectives de la colonisation. Elle convient très certainement pour caractériser la façon dont la puissance conquérante, en l'occurrence la République française, a mis la fonction politique au service des intérêts économiques en instituant d'entrée de jeu un mode de gouvernement autoritaire, voire despotique. Obligations, contraintes, interdictions en tous genres, telles furent les modalités d'instauration de l'État colonial et dont la systématisation à l'adresse exclusive des colonisés prit la forme juridique du régime de l'indigénat.

Elle est en revanche moins appropriée pour comprendre comment un tel État, aussi déterminé fût-il à satisfaire les intérêts politiques et économiques de la France, s'est concrètement installé dans un territoire dont il avait certes tracé les frontières, mais sans trop savoir de quoi ce territoire était fait et quelles pouvaient être ses possibilités réelles de mise en valeur. Car, lorsque en 1893 est fondée la Côte-d'Ivoire, le projet colonial n'a certainement pas la belle assurance d'un plan rationnellement conçu qu'il suffirait, moyennant la force et la contrainte, d'appliquer à la lettre. Sans doute parle-t-on déjà d'arboriculture (et notamment de café, qui est expérimenté par le négociant français Verdier qui fut l'une des grandes figures de la période précédant juste la création de la colonie). Mais rien en ce domaine n'est vraiment sûr, sinon la situation dont hérite l'État colonial : celle, en l'occurrence, qui a prévalu durant tout le XIX^e siècle, et qui fit de la côte ivoirienne, principalement de sa partie occidentale, une zone importante de production et de traite (reposant essentiellement sur l'huile de palme et le caoutchouc), avec des maisons de commerce européennes (anglaises et fran-

çaises). Cet héritage, quand bien même il s'efforcera au fil des années de s'en défaire, conditionne l'État colonial en l'incitant à concentrer l'essentiel de ses installations (par exemple, les trois capitales successives de la colonie, Grand-Bassam, Bingerville, Abidjan, sont toutes situées en Basse-Côte) et de ses investissements (voies de communication notamment) là où ses prédécesseurs européens avaient noué de longue date des relations économiques, à savoir en Basse-Côte et dans le Sud-Est ivoirien.

Quelque chose de décisif s'est donc joué en ces débuts d'occupation de la Côte-d'Ivoire, qui a placé d'emblée l'État colonial en situation de continuité relative par rapport à la période antérieure. Mais, nonobstant cette continuité qui a pour effet la mise en valeur rapide du Sud-Est ivoirien, il reste à l'État colonial de disposer d'un territoire dont il a certes la possession, mais sans en avoir encore la maîtrise effective. Ce qu'il entreprend durant deux décennies (1893-1914), soit une période assez longue recouvrant une première phase de « pénétration pacifique », puis une phase de conquête et de répression militaire consécutive à de nombreuses résistances « indigènes » (principalement dans l'Ouest et le Centre). Cette période met très précisément en lumière ce que la colonisation a impliqué et signifié pour le destin futur de la Côte-d'Ivoire. Tout d'abord, et par-delà les stratégies déployées (alliance avec des autorités locales, stratégies de division, répression militaire), une ferme volonté d'imposer aux populations « indigènes » le nouvel ordre colonial. Mais dans le même temps où il crée ainsi les conditions politiques de la mise en valeur du territoire, introduisant de profondes ruptures dans le cours des sociétés locales, l'État colonial remplit une tâche dirons-nous plus pacifique ou plus spécifiquement liée à sa fonction administrative : celle qui consiste à inventorier et à identifier l'ensemble des populations de la colonie. C'est principalement M. Delafosse, illustre et savante figure de la colonisation française en Afrique, qui accomplit ce travail d'inventaire et d'identification. Il l'accomplit au tournant du siècle, alors que la Côte-d'Ivoire n'est pas encore totalement connue et contrôlée, sur la base d'investigations essentiellement linguistiques. Délibérément systématique, il couvre l'ensemble du territoire par la reconnaissance de six « grandes familles » (Krou, Lagunaires, Agni, Mandé, Dioula, Sénoufo), chacune étant le regroupement sous un même label de divers groupes ethniques réputés avoir des origines et des traits socioculturels (dont la langue) communs.

Travail considérable par conséquent, mais d'autant plus remarquable qu'il fonde sous bien des aspects les ethnies ivoiriennes. Par

lui, en effet, les ethnies sont incluses dans un système de référence global taillé à la mesure du territoire ivoirien ; c'est dire aussi bien qu'elles sont d'entrée de jeu affectées de cette part d'arbitraire qui a présidé à l'établissement de la colonie ivoirienne elle-même (tracé des frontières). Part qui peut se formuler ainsi : quelles que soient les insuffisances, voire les erreurs de M. Delafosse au regard d'une connaissance plus approfondie des sociétés « ivoiriennes » d'avant la colonisation, il lui est indispensable d'assembler et de trancher afin d'obtenir des « sujets » clairement désignés et territorialisés (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon).

Cet impératif par où convergent raison d'État et raison ethnologique est en fait éminemment performant ; car, en dépit des réserves et des critiques qu'adresseront un peu plus tard certains administrateurs au travail de M. Delafosse, leur ethnographie ne modifiera rien, sinon pour en combler les lacunes, au système initial d'appellations et de représentations territoriales. Cependant, la performance ne tient pas à la seule force de l'œuvre de M. Delafosse ; elle s'explique bien davantage par le fait que les identités ethniques et les « grandes familles » sont immédiatement des catégories de la pratique coloniale, qu'elles prennent sens à l'intérieur d'un système qui les différencie et les hiérarchise, et prétend mesurer leur aptitude à être colonisées. C'est ainsi que la figure du Dioula se détache de la hiérarchie ethnique (« agent économique du progrès ») : dépositaire d'une tradition de commerce à longue distance, il représente un élément indispensable au passage d'une économie côtière à une économie de traite touchant l'ensemble de la colonie². Le Sénoufo est également valorisé : réputé bon agriculteur et bon travailleur, il incarne la figure idéale d'une main-d'œuvre forte et docile. Aux « qualités » tranchées des gens du Nord (Dioula et Sénoufo) s'opposent les jugements diversement appuyés concernant les gens du Sud ivoirien. Bénéficient d'une certaine considération les Agni (terme désignant ici la population du Sud-Est ivoirien répartie en plusieurs royaumes et non la « grande famille » qui intègre d'autres groupes) dont « l'anarchie patriarcale est tempérée par l'importance des souverains, l'importance du protocole, et par une économie tournée vers les échanges ». Sont, en revanche, plus sujets à caution les Baoulé (distingués des Agni tout en appartenant à la même grande famille qui prendra plus tard le nom de groupe Akan) dont on souligne simplement la faible organisation politique. De leur côté, les Krou identifiés comme résolument « anarchiques » occupent le bas de la hiérarchie ethnique ; avec cependant quelques nuances qui permettent d'alléger les jugements négatifs ; comme

ces Bakoué réputés « plus intelligents et plus vigoureux » que les Bété qui accumulent, quant à eux, les disqualifications (« primitifs », « fourbes », « paresseux »).

Mais cette répartition inégale des groupements ethniques ne constitue pas à proprement parler un « savoir » en fonction duquel il serait loisible de penser que l'État colonial fixe sa politique de mise en valeur. Sous bien des aspects, elle reflète déjà la situation créée par lui (ou par ses prédécesseurs européens qui commercialisaient au XIX^e siècle sur la côte), et se présente par conséquent plutôt comme une traduction, en des termes plus ou moins culturels, de phénomènes sociaux auxquels il est étroitement associé. Ainsi, les Dioula sont effectivement des « agents économiques du progrès » dans la mesure où ils suivent opportunément le processus de colonisation en s'installant dans les divers postes administratifs (partici-pant de la sorte à leur urbanisation) créés par les autorités. De même les Agni qui sont, parmi les peuples forestiers, les mieux considérés parce qu'ils participent déjà à la mise en valeur coloniale, en exploitant notamment l'huile de palme et le caoutchouc. En revanche les Krou, et plus généralement les Bété, paraissent les moins aptes à être colonisés dans la mesure où ils sont les derniers à l'avoir été (ce n'est que vingt ans après la création de la colonie ivoirienne, en 1913, que le pays bété fut définitivement reconnu et contrôlé par l'État colonial), et parce qu'ils ont offert une sérieuse résistance à la puissance conquérante.

Par le fait d'attribuer à ses « sujets », ou de traduire culturellement ce qui était au moins en partie le résultat de sa propre intervention, l'État colonial a rendu singulièrement performantes certaines appellations ethniques. Tout particulièrement cette appellation « Bété » qui n'avait pas cours avant la colonisation (illustrant ainsi cet arbitraire colonial qui rassemble et tranche pour obtenir des « sujets » possédant nom et territoire³), mais qui devient rapidement un ethnonyme lourd de significations : celui, en l'occurrence, qui cumule les attributs négatifs et incarne le mauvais personnage de la scène coloniale (J.-P. Dozon). *A contrario*, l'État colonial ne parvient pas à faire « fonctionner » certaines identités ethniques, comme ces Baoulé qui, malgré leur nombre (ils représentent sans doute déjà l'ethnie la plus nombreuse de la colonie) et l'importance de leur territoire (soit la région centrale de la colonie), sont à peine distingués des Agni et paraissent peu conformes à l'établissement d'un portrait type. Tout se passe comme si l'État colonial ne savait pas bien traduire leurs comportements et leurs pratiques sociales, et n'esquissait leur identité ethnique que pour mieux la laisser dans

le flou d'une situation où elle semble n'avoir qu'un rôle mineur.

Les performances de l'État ethnographe se repèrent donc tout aussi bien à cette manière de rendre fonctionnels certains groupes ethniques, qu'à cette façon de rendre presque invisibles certains autres, comme s'ils étaient pour l'heure inadéquats à ses observations et à ses projets.

Ethnies et État ont donc joué la première scène de l'intrigue ivoirienne. Dans un contexte où le projet colonial en tant que projet de mise en valeur est encore assez vague, des rôles sont déjà distribués et des significations ethniques déjà cristallisées. Deux décennies se sont en effet écoulées durant lesquelles l'État colonial a hérité d'une certaine présence européenne antérieure à son avènement, et pris possession de son territoire. Pendant cette période, il a créé, parfois à son insu, des situations inégales, notamment entre l'Ouest et le Sud-Est : situations qu'il a traduites en termes ethniques, comme s'il s'agissait là d'inégalités culturelles. Être agni, bété, dioula, etc., a ainsi pris sens à l'intérieur de ce double mouvement de pratiques et de « rationalisations » coloniales, esquisant par le jeu de leurs différences et de leurs oppositions les contours d'une identité ivoirienne.

Comment débute l'économie de plantation dans le Sud-Est ivoirien

Dès avant la Première Guerre mondiale, les autorités coloniales, limitant pour l'heure leur projet de mise en valeur à la région du Sud-Est, avaient tenté d'introduire le cacao auprès des populations locales⁴. Elles échouèrent alors même qu'elles prétendaient utiliser la contrainte en imposant l'exploitation de cette culture sur des champs collectifs. Une bonne dizaine d'années plus tard, tout change. La cacaoculture se répand dans tout le Sud-Est, et sous la forme, très éloignée du schéma initial, d'exploitations individuelles. Qu'a-t-il pu donc survenir qui modifie d'une façon aussi spectaculaire le comportement des populations agni ?

Certainement pas la réussite d'une politique de contrainte dont on a vu le peu de succès quelques années auparavant. Bien plutôt un singulier concours de circonstances dont l'État colonial est évidemment partie prenante (en « privilégiant » le Sud-Est par la création de voies d'écoulement des produits, ou en introduisant les semences de cacao), mais sur lequel il a globalement bien peu de prise.

Ainsi, la chute des cours de l'huile de palme et du caoutchouc (qu'exploitent depuis de nombreuses années les populations agni), assortie d'une politique autoritaire de l'administration pour introduire le coton, fait du cacao un produit désormais attractif : comme si, pour les exploitants agni, il représentait davantage une opportunité de reconversion économique qu'une réelle soumission aux objectifs coloniaux. Divine surprise, par conséquent, pour les autorités qui notent dans leurs rapports des années vingt « l'engouement » des populations pour le cacao sans trop savoir l'expliquer, et qui observent, faute de pouvoir leur en fournir suffisamment, que les planteurs agni obtiennent des semences auprès des planteurs européens, ou auprès de leurs voisins ashanti de Gold Coast⁵ (planteurs de cacao depuis plusieurs décennies). L'État colonial observe et enregistre donc, mais il ne comprend pas ce qui se passe. Quelque chose lui échappe dans ce « décollage » de la cacaoculture indigène qui trouble la satisfaction dont il fait montre par ailleurs.

Quelque chose qui, au-delà des circonstances évoquées précédemment, appartient en propre au monde « indigène », et qu'il n'aura de cesse, au fur et à mesure de l'extension de l'économie de plantation (en pays agni et dans les autres régions de la zone forestière), de dénoncer dans les termes « d'un développement anarchique des plantations », ou « d'une faiblesse des rendements ». La chose n'est pas mince puisqu'il s'agit rien moins que de l'ensemble des conditions de production et des pratiques sociales qui sous-tend le démarrage comme l'extension de cette économie, et qui, largement autonome par rapport à l'État colonial, se révélera en une vingtaine d'années suffisamment fort pour faire valoir ses qualités « ivoiriennes » contre le régime de l'indigénat.

D'entrée de jeu, les planteurs agni sont des exploitants individuels utilisateurs de main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre ressortit d'une part à une sphère, dirons-nous, traditionnelle qui, notamment, autorise certains « aristocrates » agni à utiliser leurs réseaux de dépendants ; d'autre part, et surtout, à une dynamique plus complexe et plus inédite qui met en présence les autochtones, quel que soit leur statut social (aristocrates, gens du commun, captifs), et une population de migrants d'origine baoulé, dioula, bété, etc., prêts à s'employer mais aussi à acquérir des terres.

L'usage de cette main-d'œuvre (qui prendra, avec l'extension de l'économie de plantation, en pays agni et ailleurs, des formes variées de main-d'œuvre rémunérée, de métayage, etc.) est remarquable à plusieurs titres. D'abord, il est pour une part la conséquence de la politique autoritaire menée par l'État colonial ; parmi ces allogènes,

en effet, beaucoup fuient les réquisitions de travail destinées aux chantiers publics ou aux colons européens, préférant s'embaucher plus « librement » chez les planteurs indigènes du Sud-Est. Ensuite, il est corrélatif d'un système de production qui privilégie la productivité du travail aux dépens de la productivité des surfaces impliquant du même coup une forte consommation de terres et de faibles rendements (système extensif). Enfin, il est constitutif d'un mode de relations sociales entre autochtones et allogènes, et par là même d'extension de l'économie de plantation, qui fait de ces derniers non pas une simple main-d'œuvre, mais des partenaires capables de négocier leur labeur par l'obtention de terres, afin de cultiver des produits vivriers et de devenir à leur tour planteurs (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon).

Dans des conditions de relative autonomie par rapport au contexte global de la colonisation, la région du Sud-Est devient donc le premier pôle économique de la Côte-d'Ivoire. Elle le restera jusqu'au milieu des années trente, période à partir de laquelle d'autres régions de la zone forestière relanceront l'extension de l'économie de plantation.

Cette seconde scène de l'intrigue ivoirienne prolonge la première mais laisse apparaître des éléments nouveaux. Elle rend particulièrement manifeste l'inégal « développement » de la colonie : tandis qu'il relâche quelque peu sa politique autoritaire à l'égard de ces populations du Sud-Est qui s'adonnent avec « engouement » à la cacaoculture, l'État colonial l'applique sans vergogne (répression en tous genres, réquisition de main-d'œuvre appelée couramment travail forcé, installation de colons européens) à d'autres régions, notamment à l'Ouest forestier. Comme le Nord qui déverse au Sud ses nombreux migrants (avec les Dioula qui non seulement pratiquent le commerce et urbanisent les postes coloniaux, mais commencent à s'adonner à l'arboriculture, et les Sénoufo qui fournissent une part importante de la main-d'œuvre des chantiers), l'Ouest apporte son contingent de travailleurs à la mise en valeur du premier pôle économique de la colonie ; mais nombre de ses ressortissants, tout particulièrement des Bété, échappent aux réquisitions, fuient les chantiers pour s'employer chez les planteurs agni et exercer de petits métiers dans les centres urbains de Basse-Côte. C'est précisément dans un tel contexte que l'ethnonyme, dont on a vu le caractère passablement arbitraire, confirme ses performances, et que l'identité ethnique accomplit son destin colonial en se chargeant de nouveaux attributs négatifs : déjà « primitifs » et « anarchiques », les Bété deviennent « instables et querelleurs ».

Au reste, ce processus d'inégal développement n'est pas seulement régional ; il est aussi social, comme en témoignent ces nombreux planteurs agni qui par le cacao (et aussi grâce à la main-d'œuvre allogène) s'enrichissent notablement. De sorte que les appellations ethniques n'opèrent plus seulement dans le champ d'un État colonial soucieux de traduire par quelques stéréotypes le comportement et l'évolution de ses sujets. Elles évoluent à l'intérieur de cette structuration inégale de la colonie, et acquièrent du sens particulièrement là où des pratiques et des logiques sociales « indigènes » échappent au contrôle des autorités.

Ainsi, au tournant des années trente, apparaissent les premières associations ivoiriennes qui, à elles seules, résument l'histoire récente de la colonie. Concentrées en Basse-Côte (et principalement à Abidjan, devenue capitale en 1932), elles témoignent tout à la fois de la naissance rapide d'une vie publique ivoirienne et d'une cristallisation des rapports sociaux autour des identités et des distinctions ethniques. En effet, la plus importante d'entre elles, l'ADIACI (Association de défense des intérêts des autochtones de Côte-d'Ivoire), exprime déjà une sorte de conscience nationale puisqu'elle s'oppose à l'accaparement de certains postes administratifs par des Africains non ivoiriens (Sénégalais, Dahoméens) que les autorités avaient nettement favorisés. Mais, sous cette apparence presque nationaliste, l'ADIACI cache mal son particularisme ethnique : composée et dirigée essentiellement par des ressortissants agni (premiers planteurs, les Agni fournissent aussi à la Côte-d'Ivoire ses premiers intellectuels ou « évolués » formés principalement par les écoles missionnaires), l'association se mêle très directement de l'évolution de l'économie de plantation en s'efforçant de lutter contre les stratégies d'appropriation foncière de la main-d'œuvre allogène. De sorte qu'à l'avant-garde du monde ivoirien les élites agni se veulent résolument traditionalistes ; elles entendent défendre les valeurs et les droits coutumiers (droit éminent du souverain, non-aliénation de la terre) en feignant de croire que les allogènes (Dioula, Baoulé, Bété, etc.) ne se sont installés en pays agni que pour servir uniquement de main-d'œuvre. Position singulièrement paradoxale qui dénie à l'économie de plantation l'un de ses principaux ressorts (la possibilité pour la main-d'œuvre d'accéder à la terre), et qui, en enfermant le monde agni dans un certain conservatisme culturel, rend problématique le rôle de leadership qu'il prétend jouer par ailleurs.

La constitution en Basse-Côte d'une « mutualité bété » illustre, mais *a contrario*, ce mouvement de cristallisation ethnique. Loin de prétendre défendre, comme l'ADIACI, l'intérêt général des Ivoi-

riens, cette mutualité se déclare ouvertement association ethnique ; et à sa manière donne acte à l'État colonial de ses performances ethnographiques, devenant l'emblème d'une identité collective où se mêlent conscience régionaliste et conscience de classe : en l'occurrence, la classe de ceux qui ont mauvaise réputation et forment une sorte de prolétariat en Basse-Côte.

Quand l'économie de plantation devient porteuse de différenciations ethniques et d'émancipation

Au moment où le monde agni paraît s'enfermer dans une attitude conservatrice tout en recueillant les fruits de son avance économique, l'arboriculture connaît de nouveaux développements qui vont rapidement amplifier et relancer l'intrigue ivoirienne. Dès les années trente, en effet, de nouveaux pôles économiques émergent, au Centre et à l'Ouest, marqués par l'entrée en scène de la caféiculture qui vient doubler la cacao-culture du Sud-Est et donner à l'économie ivoirienne cette caractéristique de pouvoir jouer sur deux cultures d'exportation. Cette nouvelle donne accentue les tendances antérieures.

Le Nord s'installe de plus en plus en périphérie du Sud et s'agrandit de la basse Haute-Volta (en 1934, la partie méridionale de la Haute-Volta est effectivement rattachée à la colonie ivoirienne pour faciliter l'acheminement de la main-d'œuvre d'origine mossi vers la zone forestière⁶). Ici, le rôle de l'État colonial est tout à fait manifeste : il favorise, voire il organise les migrations Nord-Sud pour soutenir la mise en valeur de la zone forestière, quitte à « sous-développer » les régions septentrionales de la colonie. C'est précisément dans le cadre de cette politique interventionniste que l'Ouest devient un nouveau pôle économique ; et en tout premier lieu le pays bété (Centre-Ouest) qui fait l'objet d'une véritable entreprise de colonisation agricole (européenne et dioula d'abord, baoulé et voltaïque ensuite). Ici, l'appropriation foncière est première au regard des relations de travail que les allogènes (principalement dioula et voltaïques) contractent par ailleurs avec les autochtones. C'est ce qui différencie la situation des Bété, et progressivement des gens de l'Ouest, de celle des Agni, lesquels ont amplement profité de la main-d'œuvre allogène avant de lui céder de la terre et d'opposer des refus à ses stratégies d'appropriation foncière. C'est ce qui explique aussi que, tout en s'adonnant à leur tour à l'arboriculture

(du café et par la suite aussi du cacao) – et dans des conditions de production très similaires à celles du Sud-Est (système de production extensif très peu conforme aux attentes de l'administration coloniale) –, les populations autochtones, dans leur grande majorité, n'ont jamais pu dépasser le stade de la petite exploitation (souvent inférieure à 2 hectares) : outre qu'elles subissent diverses contraintes administratives (notamment les réquisitions de travail), l'importance des flux de migrants est telle qu'elles doivent de plus en plus leur céder ou leur vendre de la terre.

Renforçant ainsi les inégalités régionales, la période qui s'ouvre au milieu des années trente est toutefois marquée par une innovation dont les effets indissolublement ethniques et politiques modifient la structuration interne du monde ivoirien tout en fortifiant, à l'encontre de l'État colonial, ses potentialités d'autonomie.

L'ethnographie coloniale avait réservé une part fort discrète aux Baoulé en dépit de leur importance territoriale et démographique (J.-P. Chauveau). Quelque chose en eux paraissait intraduisible dans les termes d'un système hiérarchique qui recherchait des portraits fonctionnels : comme s'ils étaient trop complexes ou trop polymorphes pour se laisser mouler dans un cadre stéréotypé. En fait, dès le début du siècle, les Baoulé⁷ ont développé des pratiques sociales qui ont échappé à l'État colonial (bien qu'elles fussent souvent les conséquences inintentionnelles de son action).

Anticipant les contrôles et les réquisitions de l'administration, de nombreux ressortissants baoulé migrent dans le Sud-Est, voire en Gold Coast, s'y installant au moins provisoirement comme main-d'œuvre (et parfois plus durablement comme planteurs), mais aussi vers les centres urbains de Basse-Côte où ils exercent diverses activités de commerce, d'artisanat ou de salariés. Assez similaires à celles d'autres groupes comme les Bété, ces pratiques sont cependant plus amples et plus diversifiées chez les Baoulé. Mais c'est surtout les années trente et la décennie suivante qui leur donnent leur véritable mesure en étant, en outre, relayées par l'entrée en scène du Centre ivoirien dans l'économie générale de la colonie. Tandis, en effet, que ses originaires accentuent leurs migrations en Basse-Côte et vers de nouvelles zones rurales comme l'Ouest (où ils participent au mouvement de colonisation agricole et deviennent plus facilement que dans le Sud-Est planteurs à part entière), le pays baoulé devient à son tour un pôle économique important : à la fois par un accroissement de la production et du commerce des cultures vivrières (notamment l'igname), et par l'exploitation du café dans sa partie méridionale (le reste du pays baoulé dominé par la savane arborée

étant peu propice à l'arboriculture). Tout se passe donc comme si, forts de leurs pratiques d'évitement des contraintes coloniales, et surtout de leur position centrale (qui leur a permis de « bénéficier » des voies de communication, notamment du chemin de fer, et de jouer le rôle d'intermédiaires entre le Nord et le Sud), les Baoulé avaient su saisir les opportunités créées par la mise en valeur coloniale pour y prendre une part de plus en plus active et accroître l'autonomie de l'économie indigène (ceci coïncidant avec leur essor démographique).

L'entrée en scène du monde baoulé constitue donc le tournant de l'intrigue ivoirienne.

– D'une part, elle bouscule les rôles distribués par plus de quarante ans d'histoire coloniale, notamment la position de leadership acquise par le Sud-Est ivoirien ; et, comme ces rôles n'ont cessé d'engranger les significations ethniques, elle se pare immédiatement des mêmes emblèmes identitaires. Mais les Baoulé deviennent d'autant mieux une nouvelle et imposante figure de l'ethnicité ivoirienne que nombre d'entre eux essaient dans plusieurs régions de la zone forestière et s'infiltrèrent dans l'ensemble du tissu social : les migrations qui conduisent, en effet, à devenir citadins ou planteurs allogènes cristallisent l'identité collective en même temps qu'elles renforcent sur les lieux d'accueil celle des autres groupes ethniques. De la même façon que les gens du Sud-Est sont devenus d'autant plus agni qu'ils ont développé (par l'entremise de leurs « évolués ») une politique conservatrice à l'égard des « étrangers », que les Bété ont assumé leur ethnonyme au fur et à mesure que leur existence se conformait peu ou prou à l'image stéréotypée qu'avait d'eux le colonisateur, les Baoulé ont gagné en conscience ethnique parallèlement à leur pénétration massive dans la vie économique et sociale de la colonie.

– D'autre part, cette « baoulisation » de la colonie ivoirienne, bien qu'elle soit grosse d'enjeux et de clivages ethniques, déborde le cadre singulier où elle paraît manifestement se situer. Toutes ces activités par quoi le monde baoulé devient effectivement omniprésent dans les années quarante échappent de plus en plus à l'État colonial, même s'il peut ici et là y reconnaître l'impact de son action. De sorte qu'à travers elles l'économie de la colonie est de moins en moins indigène, presque ivoirienne, et devient pour tout dire éminemment politique. Ainsi, plus que jamais, la zone méridionale et forestière s'est installée en pôles d'attraction économiques, avec désormais ce pays baoulé qui lui donne son ossature centrale ; mais surtout en creuset où s'opèrent, par l'entrecroisement de dif-

férenciations sociales (d'où émerge une bourgeoisie de planteurs et de commerçants), régionales (notamment la position spécifique de l'Ouest comme région de colonisation agricole), des processus d'urbanisation, des relations ville-campagne, des rapports entre autochtones et allogènes, une densification de plus en plus nette de la vie publique. L'ethnicité en ramasse les enjeux et les contradictions et, loin d'y apparaître comme une figure archaïque propre à un monde résolument indigène, représente bien plutôt l'une des voies privilégiées de l'ivoirisation.

Cependant, l'ivoirisation dont est porteur le monde baoulé se heurte à un État colonial qui, par une sorte d'aveuglement obstiné à ce qui se trame chez ses sujets, pérennise le régime de l'indigénat. Non seulement l'administration persiste à imposer le travail forcé pour fournir en main-d'œuvre le colonat européen, mais, grâce à une mesure prise par le régime de Vichy, elle renforce ses règlements discriminatoires en payant les récoltes des planteurs indigènes moitié moins chères que celles des planteurs européens. Comble de l'aveuglement et de l'anachronisme puisque, aussi bien, les plantations européennes sont de moins en moins rentables et que l'économie générale de la colonie repose désormais sur l'arboriculture indigène. A l'avant-garde de la société ivoirienne, le monde baoulé est donc aussi porteur d'un projet d'émancipation qui, en visant l'abolition du régime de l'indigénat, prétend donner une plus large autonomie et une plus grande ampleur à l'économie de plantation par un libre accès à la main-d'œuvre et une juste rémunération des produits.

Comment se noue une identité ivoirienne avant l'avènement d'un État indépendant

L'abîme qui paraissait séparer colonisateur et colonisés est soudainement comblé par la nomination en 1943 d'A. Latrille au poste de gouverneur de la colonie ivoirienne (l'AOF à cette date est sous l'autorité du gouvernement de Londres, et c'est R. Pleven qui nomme Latrille au nom de la France libre). Un an plus tard, en effet, le nouveau gouverneur autorise la création du Syndicat agricole africain (SAA), répondant ainsi, contre les lobbies coloniaux, à la demande pressante des représentants de l'économie de plantation indigène. S'il est clair que par cette décision Latrille applique les consignes données par de Gaulle (lors de la conférence de Brazza-

ville en 1944) en matière de libéralisation du régime colonial, il est aussi patent que la création du syndicat, comme les institutions et événements politiques qui surgiront dans son sillage, ne saurait s'y réduire. Le rapport pour tout dire n'est pas unilatéral et doit s'interpréter plutôt dans les termes d'une rencontre entre un gouverneur, très certainement progressiste, et un monde ivoirien qui au terme de cinquante ans d'hégémonie coloniale fait valoir sa spécificité et ses intérêts particuliers. Latrille rencontre le monde ivoirien, et d'abord et avant tout un partenaire, en l'occurrence F. Houphouët, qui, après avoir été « médecin africain » et chef de canton baoulé, avoir acquis une situation de riche planteur et d'homme d'affaires, occupe désormais la fonction de président du SAA.

L'accord entre les deux hommes est en tous points remarquable. Tous deux se font les porte-parole d'une colonie ivoirienne qui est devenue, grâce essentiellement à l'économie de plantation indigène, l'un des fleurons de l'Afrique occidentale française et entend à ce titre bénéficier d'assouplissements plus profonds du système colonial. Sur un autre registre mais tout aussi révélateur, un décret pris par Latrille d'exempter de travail forcé les planteurs possédant plus de 2 hectares de café ou de 3 hectares de cacao devient la condition d'entrée au SAA. Ce qui a pour effet d'exclure d'entrée de jeu la masse des petits planteurs qui disposent d'exploitations inférieures aux superficies requises, et dont la grande majorité est représentée par les autochtones de l'Ouest (et particulièrement les Bété) ; et ainsi de placer le syndicat sous la direction, à l'image d'Houphouët, d'une bourgeoisie de planteurs.

L'alliance est encore plus flagrante lorsque, en 1944, Latrille, prétextant ses complicités avec le régime de Vichy, destitue le souverain de l'un des royaumes agni, et le remplace par un membre de la lignée royale qui n'est autre que le beau-frère d'Houphouët. Le gouverneur travaille donc pour le compte du président du SAA qui espère s'implanter dans ce monde agni dont l'hostilité à l'égard de l'avancée baoulé peut compromettre ses ambitions politiques.

Dans toutes ces affaires, Latrille fait donc bien plus que de libéraliser le régime colonial ; il se mêle très directement de politique ivoirienne, ou mieux « s'ivoirise » au point d'apparaître moins comme le détenteur du pouvoir légal que le complice et le faire-valoir des stratégies d'Houphouët. Cette confusion des rôles déplaît aux autorités françaises (dont l'esprit de réformes n'allait certainement pas jusque-là) qui, en 1945, renvoient Latrille en métropole ; mais le tandem a si bien fonctionné qu'Houphouët, un an plus tard, profitant de son ascension politique, obtient le retour de Latrille, comme s'il

devait poursuivre nécessairement avec lui le renforcement de ses positions⁸.

Ces années de dualité de pouvoir sont effectivement des années d'ivoirisation que le SAA sous deux aspects résume à lui seul. D'un côté, le syndicat, en revendiquant l'abolition du régime de l'indigénat, entend tout à la fois faire reconnaître et représenter la société ivoirienne dans son ensemble. Mais, de l'autre, il est l'expression des différenciations indissolublement sociales, régionales et ethniques qui n'ont cessé d'accompagner le développement de l'arboriculture. Mieux, il les institutionnalise et en aggrave les antagonismes potentiels en s'assimilant largement lui-même à la pointe la plus avancée de la société ivoirienne. Déjà, la mise à l'écart des petits planteurs prend un sens éminemment ethnique puisque ce sont les gens de l'Ouest et particulièrement les Bété qui en font l'objet, pérennisant ainsi un long processus de disqualification. Mais, par ailleurs, le SAA, bien qu'il ne pratique aucune exclusive ethnique (y adhèrent dans des proportions variées des planteurs de toute origine), ne parvient pas exactement à apparaître comme l'instrument d'une bourgeoisie de planteurs puisque sa direction, à commencer par F. Houphouët, est principalement composée de Baoulé. Le chemin que s'est frayé le monde baoulé au sein de la société ivoirienne se prolonge donc en conquête du pouvoir syndical et plus largement politique. Ce qui éclaire singulièrement les manœuvres de Latrille et d'Houphouët à l'égard du monde agni. Car, si les Dioula (assez nombreux au sein du SAA) ne posent au leader syndical guère de problèmes (représentant bien plutôt des alliés qui comme les Baoulé essaient dans toute la zone forestière et dans les villes), les Agni, en revanche, représentent de sérieux adversaires. En perte de vitesse et de leadership par rapport à l'évolution générale de la société ivoirienne, porteur d'une idéologie conservatrice hostile aux allogènes, tout paraît en effet opposer un monde agni (et particulièrement ses élites) à un syndicat dirigé par des Baoulé.

L'opposition au SAA et à Houphouët survient très vite. En réponse aux manœuvres de Latrille, le souverain agni déchu fait sécession et installe une fraction de son royaume en Gold Coast. Mais elle prend une plus large ampleur en 1945, au moment où la métropole, poursuivant sa politique de libéralisation, donne droit à ses sujets coloniaux d'élire leurs représentants à l'Assemblée constituante. Candidat du SAA, F. Houphouët est élu et devient le premier député ivoirien au parlement français. L'événement est décisif puisque Houphouët avait face à lui plusieurs autres candidats, parmi les-

quels un représentant du pays bété et un représentant du monde agni (J.-N. Loucou). Si la défaite du premier ne modifie guère les rapports de force antérieurs (les Bété ayant toujours occupé une position défavorable), celle du second a immédiatement une portée politique et symbolique. Ceux qui ont détenu le leadership ivoirien jusque dans les années trente et ont incarné (notamment à travers l'ADIACI) une sorte de conscience nationale face à l'État colonial sont en effet battus à un moment crucial où la société ivoirienne peut se faire entendre au parlement français. C'est pourquoi la rumeur publique n'hésite pas à s'emparer de la décision que prend le député ivoirien de s'appeler désormais F. Houphouët-Boigny, pour en faire l'emblème de sa victoire sur les Agni (Bo-Agni pouvant se traduire par « le vainqueur des Agni »). Un an après son élection, Houphouët-Boigny obtient du parlement l'abolition du régime de l'indigénat, et particulièrement du travail forcé. Son avantage politique est désormais considérable. Il fonde le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) qui semble représenter la voie légitime, presque tranquille, pour prolonger l'œuvre entreprise. Latrille est à nouveau gouverneur, et avec lui, et sans qu'il soit question d'indépendance, Houphouët entend travailler à une plus grande autonomie de la Côte-d'Ivoire. Cependant, le PDCI doit très vite combattre sur deux fronts et résister, jusqu'à la limite du conflit armé, à leur étroite conjonction.

Le premier front est celui des multiples partis qui apparaissent à la même époque que le PDCI, et dont les principaux, implantés surtout dans l'Ouest et le Sud-Est, ne sont que les nouveaux avatars des antagonismes antérieurs. Le second est occupé par une puissance coloniale qui en 1947 met un frein brutal à sa politique de libéralisation. Latrille est congédié, et son successeur entend briser un PDCI qui, faute d'avoir trouvé en métropole d'autre soutien à sa volonté de réformes, s'est « apparenté » au Parti communiste français. Tandis que les partis d'opposition tirent argument de cet apparentement, et se déclarent ouvertement anticommunistes (sans pour autant jamais faire front commun), les autorités coloniales s'emploient à utiliser les divisions politiques du monde ivoirien pour isoler le PDCI ; stratégie qui culmine en 1949-1950 par une violente répression (morts, nombreuses arrestations dans les rangs du PDCI). Mais le parti d'Houphouët ne sort pas vaincu de cette période de collusion et de répression politique. Bien au contraire. Lorsqu'en 1950 Houphouët-Boigny annonce sa rupture avec le PCF, il ne fait qu'énoncer la vérité d'une alliance qui était largement conjoncturelle (même si elle a donné au PDCI son ossature organi-

sationnelle et militante et introduit en son sein une tendance radicale composée de jeunes intellectuels dont les idées communistes et indépendantistes paraissaient déborder les clivages ethniques). Mais il peut d'autant mieux jeter le masque que le PDCI, entre-temps, a acquis une dimension véritablement nationale. Car, loin de ce qu'il pouvait effectivement représenter pour tous ceux qui lui étaient hostiles (instrument de l'hégémonie baoulé, de riches planteurs, ou de la subversion communiste), le PDCI a momentanément incarné une société ivoirienne capable de résister et de s'opposer à l'État colonial.

S'il n'était les multiples manœuvres, intrigues, mesures autoritaires et répressives qu'Houphouët multiplia, en de subtils dosages, pour asseoir son pouvoir sur le PDCI et sa souveraineté sur le pays, on pourrait dire qu'en 1950 tout est joué, ou presque. A partir de cette date, la Côte-d'Ivoire renoue avec la croissance économique (grâce notamment au cours élevé des prix du café et du cacao) ; l'extension de l'économie de plantation s'amplifie, surtout vers l'Ouest qui reçoit de plus en plus de migrants dioula, voltaïques et baoulé. Elle chemine ainsi jusqu'à l'établissement de la loi cadre en 1956 qui fait de la Côte-d'Ivoire un territoire autonome. Ce dont rêvait Houphouët, et très certainement aussi Latrille, se réalise enfin : à savoir la reconnaissance d'un pays qui depuis longtemps déjà refusait d'être « la vache à lait » de l'AOF et entendait disposer de ses activités économiques et commerciales pour traiter directement avec la métropole. Loin de ces leaders panafricains qui, à la même époque, préconisent la refonte des frontières coloniales et l'édification d'entités nationales inédites, Houphouët-Boigny se satisfait de cette autonomie politique qui paraît faire corps avec une certaine identité ivoirienne : celle qui s'est progressivement nouée autour des dynamismes spécifiques de l'économie de plantation, et qui, à travers eux, a su défier l'État colonial.

Mais, dans le même temps où elle semble si conforme à la notion de territoire autonome, l'identité en question réactualise ses dissonances internes. Les élections à l'Assemblée territoriale sont l'occasion de graves conflits en pays bété où le PDCI est de plus en plus perçu comme un parti hégémonique qui favorise l'installation de migrants, notamment baoulé, aux dépens des petits planteurs autochtones. Un peu plus tard, Houphouët-Boigny, qui a déjà presque les pleins pouvoirs, réprime sévèrement la tentative de dissidence du plus grand royaume agni. A la veille de l'indépendance, les enjeux du pouvoir et de sa légitimité sont tels qu'ils mettent la Côte-d'Ivoire à l'épreuve de sa propre histoire ; comme si, loin d'ef-

facier les disparités et les différends qui ont jalonné la période coloniale, l'édification d'un État souverain devait au contraire se mouler sur leurs sédimentations successives.

Conclure sur quelques dénouements

L'indépendance qui survient en 1960 ne constitue pas un événement majeur⁹ dans l'invention et le destin de la Côte-d'Ivoire. A certains égards pourtant elle introduit une rupture avec la période antérieure puisque au pluripartisme des années 1940-1950 succèdent un parti unique (PDCI), épuré de ses éléments radicaux (plus franchement indépendantistes et hostiles au libéralisme), et un régime autoritaire qui s'emploie d'une manière très machiavélique à réprimer comme à utiliser les diverses oppositions. Tout se passe en fait comme si cette évolution politique était la condition d'une continuité plus fondamentale : celle en l'occurrence d'un État ivoirien qui entend s'instituer sur le bouclage identitaire obtenu quelques années auparavant, et faire de l'économie de plantation, dans ses ressorts tout à la fois socio-économiques, ethniques et politiques, le substrat de sa souveraineté. Jeu de miroirs au travers duquel l'État ivoirien exhibe ses liens organiques avec l'économie de plantation (symbolisé par son président, héraut des planteurs et planteur lui-même), justifiant et tempérant ainsi son autoritarisme par une volonté toute libérale d'en favoriser toujours davantage la dissémination. C'est sous de tels auspices que la Côte-d'Ivoire indépendante occupe bientôt la première place mondiale de producteur de cacao et la troisième de café, et s'installe jusqu'à la fin des années soixante-dix dans la croissance économique, devenant ce pays singulier et « miraculeux » du continent africain. De cette économie de plantation qui se généralise (toujours dans les mêmes conditions d'extensivité) à l'ensemble de la zone forestière (notamment au Sud-Ouest qui avait été délaissé jusqu'alors), l'État extrait de larges surplus¹⁰ qui bénéficient au premier chef à sa classe politique¹¹, mais aussi à de nouveaux secteurs d'activité agricole (renouveau industriel de l'huile de palme, du caoutchouc, fruits tropicaux, coton, etc.).

Mais, au-delà des revenus, des places, des surplus, des privilèges qu'elle dispense, l'économie de plantation est en effet bien plus fondamentalement liée à l'État ivoirien. La liaison remonte à la fin des années trente, au moment où cette économie devient une économie politique, débordant le Sud-Est où elle était jusqu'alors principale-

ment en vigueur pour s'étendre à d'autres régions et s'étoffer d'amples mouvements migratoires. Épisode majeur de l'intrigue ivoirienne qui permet au monde baoulé d'occuper une position dominante et de faire, à sa manière, de la colonie, un territoire national avant la lettre. Le mot d'ordre très libéral lancé par Houphouët-Boigny au début des années soixante « La terre est à celui qui la cultive » répète, tout en lui donnant sa pleine légitimité, ce tournant politique où ivoirisation et « baoulisation » se sont largement confondues. Il encourage en effet les mouvements de colonisation agricole qui, plus que jamais, se dirigent vers l'Ouest (et désormais vers le Sud-Ouest) et impliquent au premier chef les Baoulé, mais aussi les Dioula (parfois les Sénoufo), et les Voltaïques ou Burkinabè (qui, tout en constituant la main-d'œuvre principale des planteurs ivoiriens, parviennent souvent à acquérir de la terre et à devenir également planteurs¹²). Dans cette affaire, Houphouët-Boigny préconise ouvertement le brassage des populations (y compris étrangères) contre toute politique de défense de l'autochtonie : comme celle qu'avait autrefois pratiquée le monde agni, et qui lui a valu, au bout du compte, de perdre sa position de leadership. Politique ou idéologie d'autochtonie désormais revendiquée par les gens de l'Ouest, notamment par les Bété qui, bien avant 1960, ont perçu dans le SAA et dans le PDCI, l'instrument d'une mainmise allogène, surtout baoulé, sur leur territoire.

Théâtre du libéralisme et de la croissance économique, l'Indépendance reconduit ainsi la période antérieure en ce qu'elle procède d'un pouvoir qui a recueilli les fruits de l'avantage politique pris par le monde baoulé et entend le conserver moins par « esprit tribal » que par la conviction d'avoir recueilli simultanément une certaine identité ivoirienne.

C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut comprendre la présence notable d'originaires du Centre aux postes clés du PDCI et de l'appareil d'État depuis 1960. Non qu'il faille en effet l'interpréter en termes de népotisme ou de clientélisme (nombre de paysans et de salariés baoulé ne s'identifient pas particulièrement au régime d'Houphouët-Boigny), cette présence dénote plutôt un principe de souveraineté qui depuis l'époque de Latrille et du SAA structure la société ivoirienne autour du monde baoulé. Souveraineté baoulé donc qui, parce qu'elle se croit en charge du destin de la Côte-d'Ivoire, distribue par d'habiles dosages ethniques les postes de l'État : notamment aux alliés comme les Dioula qui valorisés et soutenus par l'État colonial ont accompagné ensuite l'ascension du SAA et du PDCI, mais aussi aux adversaires comme les Agni ou même les

Bété (lesquels auront, cependant, moins que d'autres, et plus tardivement, accès à des postes importants). Souveraineté au reste étroitement associée à la personne d'Houphouët-Boigny, mais qui ne semble justement pas s'achever sur son règne. Actuellement, parmi les nombreux prétendants à la succession figurent en bonne place plusieurs personnalités baoulé (dont la propre épouse du président). Mais c'est surtout la métamorphose spectaculaire du village natal du président, Yamoussoukro, en cité moderne et en capitale politique qui représente sans doute l'entreprise la plus manifeste d'instauration d'une souveraineté baoulé. Située au cœur du pays baoulé et au centre de la Côte-d'Ivoire, Yamoussoukro symbolise tout à la fois la réussite du pays (le « miracle ivoirien ») et ce qui semble en être la cause principale, à savoir l'avènement d'une « ethnie nationale ». La récente mise en chantier d'une basilique à Yamoussoukro, qu'Houphouët a voulu aussi imposante et fastueuse que le Vatican, parachève somptuairement l'entreprise. Comble du scandale ou de l'efficacité politique, cette ultime opération semble vouloir rendre irréversible le travail de symbolisation antérieur, comme si l'érection d'un tel édifice devait définitivement instaurer Yamoussoukro en capitale du pays, et obliger le successeur d'Houphouët à n'effacer rien d'essentiel à l'histoire ivoirienne.

La fixation du régime sur Yamoussoukro est d'autant plus intéressante (et problématique) qu'elle survient dans un contexte où s'accumulent et s'entremêlent difficultés politiques et économiques.

Houphouët-Boigny, en effet, ne cesse de succéder à lui-même, et semble, pour l'heure, ne rien décider qui puisse faire croire à la désignation d'un éventuel dauphin, y compris baoulé¹³. Tout se passe comme si le président n'osait penser sa succession que sous la forme d'un pur héritage, et laissait ouverte la compétition entre prétendants pour mieux les obliger à s'y référer, et amener le meilleur d'entre eux à en revendiquer la charge. Stratégie subtile, mais dangereuse, qui peut tout aussi bien virer, dès lors qu'elle ne serait plus qu'une manœuvre posthume, en désordres politiques, ou en coup d'État militaire.

Plus inquiétante encore est la situation économique qui semble davantage accroître la difficulté de penser la succession d'Houphouët-Boigny. L'économie de plantation est en effet partiellement en crise par suite d'une chute importante et, semble-t-il, durable du cours mondial du cacao. Cours à peine plus élevé que le prix offert aux producteurs ivoiriens¹⁴, et qui a pour conséquence directe de faire notablement baisser les recettes de l'État et d'augmenter la dette extérieure. La gravité de la situation est à la mesure de son

caractère apparemment paradoxal puisque le premier producteur mondial ne semble rien peser dans l'évolution du marché international. Ce qui a amené tout récemment Houphouët-Boigny (retrouvant le ton du militant syndicaliste et politique d'autrefois) à se faire à nouveau le porte-parole des planteurs ivoiriens en refusant de leur appliquer une baisse des prix dont seuls seraient responsables les spéculateurs internationaux. L'attitude est très certainement courageuse, mais révèle avec encore plus d'acuité ce à quoi la Côte-d'Ivoire est confrontée sous le double et indissociable rapport de l'économie et du politique. Jamais, en effet, Houphouët n'est apparu aussi indispensable que dans ce contexte où la réussite ivoirienne semble tourner court, comme si nul autre successeur que lui-même n'était en mesure de la sauvegarder. Mais jamais non plus la vérité de cette réussite (en l'occurrence de cette économie de plantation) n'était apparue aussi nettement. Ce dont se plaignaient les autorités coloniales depuis les débuts de l'arboriculture dans le Sud-Est, à savoir une forte consommation de terres et des rendements faibles, n'a cessé de présider à sa diffusion dans toute la zone forestière. L'émancipation de la société ivoirienne a largement tenu à ce système de production extensif qui s'est nourri des mouvements migratoires et des disponibilités foncières structurant un milieu social interne autour des rapports entre autochtones et allo-gènes. Or, un tel système ne peut être viable que si les prix des produits compensent assez bien la faiblesse des rendements. Ce qui semble désormais problématique pour le cacao puisque le bas niveau des prix oblige bien plutôt à l'élévation des rendements et au passage à l'intensif pour être compétitif sur le marché mondial. Par où s'éclaire l'attitude d'Houphouët qui refuse une telle obligation moins pour ce qu'elle représente de contraintes financières et techniques que parce qu'elle bouleverse ce sur quoi a toujours reposé l'économie de plantation, et plus largement la nature du lien social et politique en Côte-d'Ivoire. Le nationalisme actuel du régime est donc à la mesure de cet enjeu où la remise en cause de l'extensif et du libéralisme peut porter aussi bien atteinte à sa stabilité qu'à l'identité ivoirienne dont il s'est fait, sans discontinuer, le dépositaire.

Penser l'après-Houphouët-Boigny revient donc à considérer l'héritage dans les termes d'une identité ivoirienne à l'épreuve d'elle-même. Épreuve à tous égards politique qui affecte l'identité au lieu où elle s'est traduite en principe de souveraineté, l'État, et dans cette sphère où elle s'est constituée, l'économie de plantation.

Épreuve par conséquent éminemment analytique qui peut l'ame-

ner à (re)découvrir brutalement son histoire et ses dissonances internes. Une souveraineté baoulé peut-elle en effet survivre à Houphouët dès lors que le lien politique et idéologique qui l'unissait à l'économie de plantation se distend par suite des contraintes du marché mondial ? Du même coup, l'identité dont cette souveraineté baoulé prétendait avoir la charge ne risque-t-elle pas de se dissoudre en purs clivages ethniques ? Ceux pour qui la baoulisation de la société ivoirienne a correspondu à une défaite politique ou à une dépossession importante de leur patrimoine foncier ne sont-ils pas susceptibles de relancer l'intrigue en contestant une identité trop vite bouclée sur un certain type de pouvoir et de légitimité ? En fait, depuis l'indépendance, et après quelques nouveaux conflits, Houphouët-Boigny a entrepris une politique de réconciliation avec le monde agni, faisant de son ressentiment l'affaire d'une « grande famille » (en l'occurrence akan et qui équivaut à ce que M. Delafosse appelait « agni », regroupant précisément agni et baoulé) capable d'apaiser ses différends internes. Il n'en fut pas de même du monde bété qui continua à jouer le « mauvais » rôle aussi bien par le fait d'avoir secrété de vives oppositions (en 1970, dans une région bété particulièrement hostile au régime, l'armée endigua sans détour une rébellion, faisant plusieurs centaines de morts) que par la façon dont le pouvoir utilisa son « tribalisme » pour masquer ou déplacer des conflits d'une tout autre nature (en 1982, des incidents universitaires furent relayés, au grand bénéfice du pouvoir, par la rumeur d'un complot bété).

Cette double évolution constitue l'un des problèmes majeurs de l'après-Houphouët-Boigny. A l'apparente réconciliation du monde akan semble s'opposer le différend plus profond entre le régime et le monde bété (et plus généralement les gens de l'Ouest). Pour une majorité d'entre eux, le régime d'Houphouët a surenchéri sur la période antérieure. Non seulement il a encouragé l'installation de migrants sur leur territoire, mais, à l'instar de l'État colonial, il a traduit leur opposition politique en stéréotypes culturels (leur « état anarchique » traditionnel pouvant expliquer leur « esprit subversif »).

Pour autant, l'ethnicité bété n'est pas étrangère à l'identité ivoirienne. Performance ethnographique de l'État colonial, elle s'est ensuite cristallisée au fur et à mesure que se développait l'économie de plantation (à travers la mutualité bété, puis des formations politiques hostiles au PDCI), c'est-à-dire dans un champ de relations sociopolitiques et inter-ethniques dont procède justement l'identité ivoirienne. L'ethnicité bété est donc sous ce rapport tout aussi bien

ivoirienne. Simplement elle risque d'exiger, avec l'après-Houphouët-Boigny, que l'histoire se répète moins bien qu'au moment de l'Indépendance ; de vouloir peser sur le destin national en interpellant le régime sur son héritage ethnographique, son libéralisme économique et foncier, et aussi sur ses velléités de perpétuer une souveraineté baoulé.

L'identité ivoirienne est donc en tous points (ethnique, économique, politique) à l'épreuve d'elle-même. Mais, si rien ne permet d'exclure de possibles conflits auxquels seule l'armée apporterait une issue, l'après-Houphouët-Boigny peut tout aussi bien être le théâtre d'une sorte de réinvention de la Côte-d'Ivoire. Réinvention qui n'effacerait rien de l'histoire, mais l'assumerait au contraire pour mieux en laisser s'exprimer les discordances et, à travers elles, peut-être, provoquer, dans un éloge mesuré à Houphouët-Boigny, une démocratisation du régime.

NOTES

1. P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Éd. du Seuil, 1971 ; P. Ricœur, *Temps et Récit*, III, *Le Temps raconté*, Éd. du Seuil, 1985.

2. Musulmans par ailleurs, les Dioula incarnent pour le colonisateur le sérieux monothéiste qui tranche avec le paganisme de la plupart des populations ivoiriennes.

3. Le nom « Bété » (qui fut très probablement extrait de salutations pacifiques qu'adressaient les autochtones aux colonisateurs) s'est appliqué à des groupes qui certes partageaient un ensemble de traits socioculturels (grossièrement une même organisation lignagère), mais se distinguaient notablement les uns des autres (multiples origines, différences linguistiques importantes, activités économiques variées et inégales, etc.).

4. A la même époque, des colons européens s'installent dans la région pour exploiter le cacao et les bois tropicaux.

5. Futur Ghana.

6. La Haute-Volta retrouvera son unité en 1947.

7. L'ethnonyme baoulé, à la différence du terme bété, était une référence identitaire avant la colonisation. Toutefois la délimitation du pays baoulé par les autorités coloniales (cf. M. Delafosse) n'en a pas moins produit le même effet que pour les autres ethnies : celui d'intégrer des populations qui ne revendiquaient pas auparavant cet ethnonyme, mais qui l'ont adopté au fur et à mesure que leurs pratiques sociales (résistances, migrations) donnaient sens et « vérité » à l'arbitraire administratif. *Op. cit.*, J.-P. Chauveau.

8. Quarante ans plus tard, la « vérité » de cet étonnant tandem apparaît encore plus nettement. Latrille est mort en 1988 ; or, c'est le président F. Houphouët-Boigny qui prit l'initiative de faire publier une notice nécrologique dans *Le Monde*, et de faire ériger une imposante statue de l'ex-gouverneur au départ d'un boulevard d'Abidjan qui porte déjà son nom.

9. « Indépendance octroyée » par la France, suivant l'expression consacrée, et qui n'était en effet pas souhaitée par Houphouët-Boigny, lequel lui préférait le régime antérieur de l'autonomie politique.

10. Surplus qui résultent de la différence entre le prix du marché mondial et le prix payé au producteur.

11. Classe politique qui bénéficie par ailleurs de facilités (foncières, techniques, main-d'œuvre) pour mettre en valeur de grandes plantations.

12. Dans la continuité de la politique coloniale, les gouvernements des deux pays se sont toujours plus ou moins accordés pour que les ressortissants voltaïques puissent aller travailler sur les terres et dans les usines de Côte-d'Ivoire.

13. La Constitution ivoirienne prévoit pourtant un poste de vice-président, mais qui reste pour l'heure toujours vacant.

14. 400 F CFA, soit 8 francs le kilo.

BIBLIOGRAPHIE

S. Amin, *Le Développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*, Paris, Éd. de Minuit, 1967.

J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM, Sciences humaines*, n° Anthropologie et Histoire, XXI, 1, 1985.

J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », in *L'État contemporain en Afrique* (direct. E. Terray), « Logiques sociales », L'Harmattan, 1987.

J.-P. Chauveau, « La part baule. Effectif de population et domination ethnique : une perspective historique », *Cahiers d'études africaines, Démographie historique*, n° 105-106, 1987.

J.-P. Dozon, *La Société bété*, Côte-d'Ivoire, Paris, ORSTOM, Karthala, 1985.

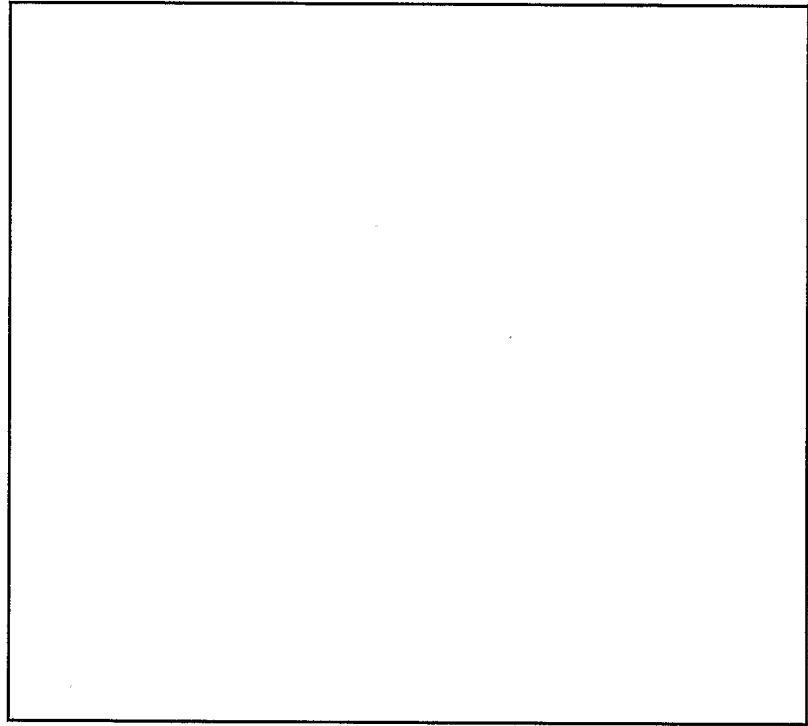
J.-N. Loucou, « Aux origines du parti démocratique de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'université d'Abidjan*, 5, série I C Histoire, 1977.

P. Ricœur, *Temps et Récit*, III, *Le Temps raconté*, Éd. du Seuil, 1985.

P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 1971.

④ 5/1

FACE AUX DRAPEAUX



Seuil

20

Le genre humain

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 27336 ex 1
Cote : B ~~11~~ P180